

LE VÉSINET, le mercredi 7 janvier 2009

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION  
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Proposition de loi du 12 novembre 2008 de MM. Richard Mallié (UMP, Bouche-du-Rhône 10<sup>e</sup>), Manuel Aeschlimann (UMP, Hauts-de-Seine 2<sup>e</sup>) et Yves Albarello (UMP, Seine-et-Marne 7<sup>e</sup>) et plusieurs de leurs collègues visant à définir les **dérogations au repos dominical** dans les grandes agglomérations, les zones touristiques et les commerces alimentaires.

-> <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion1254.asp>

Article 1<sup>er</sup>. Réaffirmation du principe du repos hebdomadaire le dimanche pour les salariés.

Article 2. Définition des dérogations à la règle du repos dominical dans les zones touristiques et les zones d'attractivité commerciale exceptionnelle.

Article 7. La loi ne s'appliquera pas aux départements d'Alsace Moselle où continuera de s'appliquer le code professionnel local.

Projet de loi du 28 janvier 2004 relatif à l'application du **principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**, présenté au nom de M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, par M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

-> <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1378.asp>

Article 1<sup>er</sup>. Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Article 2. La présente loi est applicable : dans les îles Wallis et Futuna ; dans la collectivité départementale de Mayotte ; en Nouvelle-Calédonie.

Proposition de loi du 25 novembre 2008 de M. Richard Yung (PS, représentant les Français hors de France), Mmes Monique Cerisier-Ben Guiga (PS, Français hors de France), Claudine Lepage (PS, Français hors de France) et plusieurs de leurs collègues, tendant à permettre la **reconnaissance des unions conclues dans un autre État de l'Union européenne par tous les couples quelle que soit leur orientation sexuelle**.

-> <http://www.senat.fr/leg/pp108-111.html>

Article 1<sup>er</sup>. Les personnes de même sexe ayant conclu un mariage et les personnes de sexe différent ou de même sexe ayant conclu un partenariat civil ou une union civile dans un État membre de l'Union européenne autre que la France sont autorisées à s'en prévaloir lorsqu'elles résident sur le territoire français ; à défaut, elles ont la possibilité de conclure un pacte civil de solidarité.

Tableau des élèves-députés

Civilités	Élèves-députés	Partis	Départements	Numéros des circonscriptions
M.	Maxime A.	PS	Alpes Maritimes	4 (Menton)
M.	Arthur A.	PRG	Calvados	5 (Bayeux)
M <sup>lle</sup>	Marine B.	Les Verts	Pyrénées-Atlantiques	1 (Pau)
M <sup>lle</sup>	Asmahan B.	MoDem	Doubs	4 (Audincourt)
M <sup>lle</sup>	Fanny B.	PCF	Puy-de-Dôme	2 (Billom)
M <sup>lle</sup>	Solène B.	UMP	Indre-&-Loire	2 (Montlouis)
M <sup>lle</sup>	Lana B.	UMP	Hauts-de-Seine	7 (Saint-Cloud)
M <sup>lle</sup>	Mathilde C.	PS	Saône-&-Loire	1 (Cluny)
M.	Adrien C.	NC	Moselle	7 (Faulquemont)
M.	Côme C.	NC	Marne	6 (Montmirail)
M <sup>lle</sup>	Zoé C.	PCF	Val-de-Marne	7 (Nogent-sur-Marne)
M <sup>lle</sup>	Éléonore C.	AL	Seine-Maritime	2 (Mont-Saint-Aignan)
M.	Kévin C.	CNIP	Bouches-du-Rhône	10 (Gardanne)
M <sup>lle</sup>	Perrine C.	MoDem	Meurthe-&-Moselle	1 (Vandoeuvre-les-Nancy)
M <sup>lle</sup>	Coraline D.	PS	Haute-Garonne	3 (Castanet-Tolosan)
M <sup>lle</sup>	Marie-Louise D.	MRC	Nord	20 (Anzin)
M.	Aurélien D.	RPF	Charente-Maritime	5 (Tonnay-Charente)
M.	Grégoire D.	FN	Isère	9 (Saint-Marcellin)
M <sup>lle</sup>	Valentine F.	UMP	Yvelines	11 (Saint-Cyr-l'Ecole)
M.	Aldrick G.	PR	Finistère	6 (Ouessant)
M <sup>lle</sup>	Clara G.	MPF	Hérault	7 (Frontignan)
M.	Pierre J.	UMP	Gironde	9 (Cadillac)
M <sup>lle</sup>	Claire J.	POI	Haut-Rhin	5 (Mulhouse Ouest)
M.	Adrien L.	PS	Oise	4 (Senlis)
M.	Nicolas L.	CPNT	Loire-Atlantique	7 (Guérande)
M <sup>lle</sup>	Patricia L.	MNR	Paris	7 (Roquette & Quinze-Vingts)
M <sup>lle</sup>	Sarah L.	LO	Pas-de-Calais	13 (Lens Nord-Est)
M <sup>lle</sup>	Catherine N.	AD	Saint-Pierre-&-Miquelon	1 (Saint-Pierre)
M.	Arnaud P.	DLR	Loire	6 (Feurs)
M.	Alexandre P.	LP	Seine-Saint-Denis	9 (Bondy Sud-Est)
M <sup>lle</sup>	Élodie P.	FRS	Rhône	12 (Tassin-la-Demi-Lune)
M <sup>lle</sup>	Laura S.	NPA	Bas-Rhin	9 (Bischwiller)

-> LO [Lutte ouvrière](#) ; NPA [Nouveau parti anticapitaliste](#) (ex LCR) ; POI [Parti ouvrier indépendant](#) (ex PT) ; AL [Alternative libertaire](#) ; LP la [Libre pensée](#) ; PCF [Parti communiste français](#) ; PS [Parti socialiste](#) ; MRC [Mouvement républicain et citoyen](#) ; PRG [Parti radical de gauche](#) ; [Les Verts](#) ; MoDem [Mouvement démocrate](#) ; NC [Nouveau centre](#) ; PR [Parti radical](#) valoisien ; FRS [Forum des républicains sociaux](#) ; UMP [Union pour un mouvement populaire](#) ; AD [Archipel demain](#) ; CPNT [Chasse, pêche, nature & tradition](#) ; CNIP [Centre national des indépendants et paysans](#) ; RPF [Rassemblement pour la France](#) ; DLR [Debout la République](#) ; FN [Front national](#) ; MNR [Mouvement national républicain](#) ; MPF [Mouvement pour la France](#).

## Répartition des élèves-députés dans l'hémicycle

<b>PS</b> Mathilde Campagne	<b>PS</b> Coraline Deroletz-Toucané	<b>MoDem</b> Asmahan Ben Guella	<b>MoDem</b> Cuny Perrine	<b>UMP</b> Lana Buttner	<b>UMP</b> Valentine Franc	<b>UMP</b> Pierre Joannard
<b>PCF</b> Zoé Courillon	<b>PS</b> Adrien Lahoussaye	<b>PS</b> Maxime Angotti	<b>NC</b> Adrien Chappert	<b>UMP</b> Solène Bourges	<b>FRS</b> Elodie Poirmeur	<b>CPNT</b> Nicolas Lavigne
<b>PCF</b> Fanny Bidaud	<b>LP</b> Alexandre Paris	<b>MRC</b> Marie-Louise Descotes-Genon	<b>NC</b> Côme Colin	<b>AD</b> Catherine Noël	<b>CNIP</b> Kévin Cuffaut	<b>RPF</b> Aurélien Desmarescaux
<b>LO</b> Sarah Lipszyc	<b>AL</b> Eléonore Courtois	<b>PRG</b> Arthur Aumoite	<b>Les Verts</b> Marine Bassieux	<b>PR</b> Aldrick Giroud	<b>DLR</b> Arnaud Paget	<b>FN</b> Grégoire Desreumaux
<b>POI</b> Claire Judeinstein	<b>NPA</b> Laura Schöpff				<b>MNR</b> Patricia Le Gal	<b>MPF</b> Clara Gorse

président

NB : ce qui précède doit servir d'ordre du jour à une reconstitution d'un débat parlementaire, faite lors d'une séance d'ECJS par une classe de première ES. Le but est de faire comprendre aux élèves le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que les différentes tendances politiques existantes en France.

Le nombre de députés de chaque tendance est basé sur les résultats des législatives de 2007 (1<sup>er</sup> tour) et des européennes de 2009. L'attribution des partis politiques aux élèves a dépendu de leur place dans la salle, sans tenir compte des vœux des-dits élèves, qui doivent jouer le jeu en s'appropriant l'idéologie du parti qui leur a été confié.

Le but recherché est d'obtenir un maximum de diversité d'opinion lors du débat.